



## **Transition école – métier**

pour les élèves à besoins éducatifs particuliers dans  
les domaines prioritaires «Apprentissage» et  
«Développement cognitif»

9<sup>e</sup> Congrès suisse de pédagogie spécialisée

Berne, le 2 septembre 2015

Erich Weigl

Haut fonctionnaire ministériel - Ministère de l'Education  
et de la Culture, de la Science et des Arts de Bavière



## Scolarité obligatoire pour les élèves à besoins éducatifs particuliers dans le domaine d'encouragement prioritaire «Développement cognitif»

### Base

- Scolarité obligatoire (1<sup>re</sup>-9<sup>e</sup> années)

### But selon la loi bavaroise sur l'éducation et l'enseignement (BayEUG)

- Transmettre une formation de base
- Préparer à une formation professionnelle qualifiée
- Donner des outils pour faciliter le choix de la profession

### Mise en œuvre – de manière générale

- Ecole primaire (*Grundschule*)
- Ecole secondaire I (*weiterführende Schule*)

### Mise en œuvre – développement cognitif

- Centre de formation spécialisé (*Förderzentrum*)
- Ecole ordinaire, dans le cadre de mesures inclusives

- Formation professionnelle obligatoire (1-3 ans suivant le modèle)

- Formation coordonnée avec la formation en entreprise ou tenant compte de leur activité professionnelle
- Education, enseignement général

- Fréquentation d'une école professionnelle et de ses différents modèles
- Dans le cadre de la fréquentation des différentes écoles du degré secondaire I (*weiterführende Schulen*)

- Niveau école professionnelle du centre de formation spécialisé, domaine «développement cognitif» (3 ans), en lien avec des formes possibles de coopération
- Offres inclusives (év. année de préparation professionnelle dans une école professionnelle spécialisée)



## Transition école – métier pour les élèves à besoins éducatifs particuliers dans le domaine d'encouragement prioritaire «Apprentissage»

### Base

- Scolarité obligatoire (1<sup>re</sup>-9<sup>e</sup> années)

### But selon la loi bavaroise sur l'éducation et l'enseignement (BayEUG)

- (1, 1A, 2) classes spécialisées avec pratique diagnostique et soutien individualisé (DFK)
- (3-6) années visant à apporter un soutien individuel pour faciliter l'apprentissage
- (7-9) classes spécialisées avec pratique diagnostique et stages professionnels (avec orientation professionnelle et générale – BLO)
- mesures d'orientation professionnelle «approfondie» (VBO)

### Offres inclusives

- Mesures d'inclusion à l'échelon individuel
- Classes de coopération avec la possibilité de bénéficier d'un soutien des services mobiles de pédagogie spécialisée (MSD)

- Formation professionnelle obligatoire (1-3 ans suivant le modèle)

Ecole professionnelle – générale ou spécialisée – avec des programmes d'agences pour l'emploi (année de préparation professionnelle: BvB, BVJ, AQJ) ou des classes spéciales  
Soutien au travers de l'offre JaS (travail social pour la jeunesse)

- Ecole professionnelle générale
- Formation professionnelle inclusive – projet pilote de l'Institut pour la formation professionnelle (IBB)